

## Affluence dans les consulats d'Espagne en vue de la régularisation

26/01/2005

Les proches des résidents marocains en Espagne "viennent faire légaliser le casier judiciaire des intéressés", a expliqué l'ambassade d'Espagne à l'AFP, soulignant que ce document leur est nécessaire pour constituer un dossier de régularisation.

"Chacun des six consulats d'Espagne au Maroc voit affluer environ 600 personnes par jour, soit deux fois plus que d'habitude", a indiqué l'ambassade.

Selon des critères établis par le gouvernement espagnol, les candidats à la régularisation doivent être arrivés en Espagne au plus tard le 7 août 2004.

Le mécanisme extraordinaire de régularisation des immigrés employés illégalement, qui pourrait concerner entre 800.000 et un million de personnes, sera ouvert pendant trois mois entre le 7 février et le 7 mai.

Selon des chiffres officiels, les Marocains n'arrivent qu'en quatrième position en nombre parmi les sans-papiers se trouvant en Espagne, après les Equatoriens, les Colombiens et les Roumains.

Chaque année, plusieurs centaines de Marocains tentent de gagner l'Espagne à bord d'embarcations de fortune via le Détroit de Gibraltar, l'archipel des Canaries ou les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, au nord du Maroc.

Source : AFP

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=351>